

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

27 NOVEMBRE 2018

30ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR
LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - FASCICULE II -
RAPPORT SUR LES COMPTES DES SERVICES
ADMINISTRATIFS À COMPTABILITÉ AUTONOME
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE
2017⁽¹⁾

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES MÉDIAS

PAR **MME JOËLLE KAPOMPOLE.**

(1) VOIR DOC. N°697 (2018-2019) N°1 ET 2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du représentant de la Cour des comptes sur le rapport des comptes des services administratifs à comptabilité autonomes pour l'année 2017	3
2	Réponses de M. Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias	3
3	Discussion	3
4	Confiance	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a examiné au cours de sa réunion du 27 novembre 2018(2), le 30ème Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française.

1 Exposé du représentant de la Cour des comptes sur le rapport des comptes des services administratifs à comptabilité autonomes pour l'année 2017

Le représentant de la Cour expose que, pour ce qui concerne les compétences de cette commission, les établissements concernés sont principalement les Hautes Ecoles, les Conservatoires royaux, les Ecoles supérieures des arts et les internats autonome du supérieur ainsi que l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES).

Il rappelle que les contrôles ont portés sur un échantillon de 41 établissements (dont un Conservatoire, deux Ecoles supérieures des arts et un internat du supérieur). En plus de cet échantillon, les comptes 2016 des cinq Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ont aussi été contrôlés.

Il ressort de ces contrôles que, pour les Hautes Ecoles, les budgets manquent à l'annexe au budget de la Communauté française ; les comptes d'exécution du budget ne sont pas confectionnés ; les engagements ouverts en fin d'exercice sont erronément enregistrés en dettes ; les règles d'évaluation ne sont pas fixées ; et enfin, le contrôle interne met en lumière des lacunes au niveau du cycle des achats, du cycle des immobilisés et du cycle des recettes d'intendance.

Le représentant de la Cour précise qu'un groupe de travail a été mis en place afin de répondre à ces remarques.

Pour les autres SACA relevant de l'enseignement, il signale que des lacunes au niveau du contrôle interne (séparation des fonctions, tenue

des inventaires, possibilité d'effectuer des paiements manuels en dehors du système comptable).

Enfin, pour ce qui concerne l'AEQES, le représentant de la Cour relève des lacunes au niveau du contrôle interne, notamment en matière de séparation de fonctions de receveur et de comptable ; de dépenses sans bon de commande ; au niveau de la régularité des dépenses, l'absence d'engagement budgétaire préalable à l'engagement juridique ; en matière de respect des critères d'imputation, le rattachement de dépenses sur le bon exercice. Enfin, la qualité des encodages en matière de gestion des échéanciers sont lacunaires.

2 Réponses de M. Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

M. le ministre indique qu'un processus d'amélioration permanente est enclenché et qu'un groupe de travail a été constitué, ainsi que l'a remarqué la Cour des Comptes. Le décret réformant le financement des Hautes Ecoles indique que le Gouvernement arrêtera toutes les modalités de présentation des budgets à l'avenir. Cette disposition est un élément indéniable d'amélioration car elle mettra à disposition des référentiels communs aux établissements en vue du dépôt de leur budget. Le ministre ne manquera pas de relayer les observations de la Cour auprès de l'ensemble des établissements pour encore améliorer la qualité de leurs comptes.

3 Discussion

S'il entend bien que de nouvelles normes de présentation des bilans comptables entreront en vigueur, par voie d'arrêté ou de circulaire, dès l'adoption du décret réformant le financement des Hautes Ecoles, M. Culot se demande néanmoins si aucune initiative visant l'amélioration des bilans comptables des établissements n'a été diffusée.

Le ministre confirme que de telles initiatives ont été organisées comme les *prereview* réalisés au travers du groupe de travail sur la présentation des budgets et des comptes, mais il est maintenant

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Dufrane, Mme Jamouille, Mme Kapompole, M. Martin, M. Onkelinx, M. Prévot, Mme Tillieux, Mme Bertieaux, M. Brotchi, M. Culot, Mme Dock, M. Maroy, Mme Potigny, M. Drèze, Mme Moinnet (Présidente)

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Doulkeridis, M. Henry, Mme Trachte : membres du Parlement
 M. Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias
 Mme Vandeputte, conseillère au cabinet de M. le ministre Marcourt
 M. Scorneau, conseiller budgétaire au cabinet de M. le ministre Marcourt
 M. Crépin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt
 M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes
 M. Bresoux, représentant de la Cour des comptes
 Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
 M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
 M. Jammaers, collaborateur du groupe MR
 Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR
 M. Belin, collaborateur du groupe cdH

nécessaire de normaliser ces opérations de façon identique pour chaque établissement. Or prendre un tel arrêté nécessite une base légale intégrée au décret en question.

M. Culot demande à la Cour des Comptes si elle est satisfaite des mécanismes qui seront ainsi mis en œuvre pour répondre à ses critiques récurrentes. Une telle base réglementaire sera-t-elle de nature à répondre aux remarques de la Cour ou estime-t-elle qu'il faudra d'autres types d'initiatives ?

Le représentant de la Cour rappelle que le 28^{ème} cahier d'observations de la Cour des Comptes avait réalisé, lors de l'examen des budgets et des comptes des Hautes Ecoles dépendant de la Communauté française, un examen approfondi de l'arrêté de 2014 et émis une série de remarques proposant des modifications réglementaires. Il présume que le décret en question modifiera l'arrêté de 2014 en ce sens.

M. Henry remarque que cette présentation est réalisée à un moment charnière, en attente des dis-

positions qui seront prises dès l'adoption dudit décret. Il s'étonne néanmoins du nombre important de remarques réalisées par la Cour, pointant de nombreux soucis du point de vue comptable et budgétaire. Il souhaite que le ministre l'informe du calendrier qu'il compte adopter pour l'entrée en vigueur d'un nouvel arrêté.

M. le ministre a demandé à l'administration d'une part, de préparer les nouveaux arrêtés en exécution du décret et d'autre part, de demander à l'ensemble des structures concernées la transmission plus rapide des informations. Il espère que tout sera effectif pour l'exécution 2019.

4 Confiance

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La Rapporteuse,

J. KAPOMPOLE

La Présidente,

I. MOINET